

Tunis, le 27 avril 2026

## Avis du Conseil du Marché Financier

### AGREMENT DE LA DELEGATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 27 avril 2026, d'agréer la délégation de la gestion administrative et comptable des fonds gérés par SMART ASSET MANAGEMENT à savoir :

- FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE
- FCP SMART TRACKER FUND
- FCP SMART CASH
- FCP SMART CASH PLUS
- FCP SMART CEA

au profit de l'intermédiaire en bourse BMCE CAPITAL SECURITIES.